

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Extrait du plan d'études pour les

branches propédeutiques

et les

branches complémentaires

offertes par la Faculté des sciences dans le cadre
du Bachelor of Science
ou d'autres formations universitaires
dans lesquelles ces programmes sont reconnus

**Branche propédeutique en
informatique**

Accepté par la Faculté des Sciences le 22 mars 2004
Version révisée du 4 juin 2012



2.2 Informatique propédeutique

[Version 2008, module : MP-IN.0016]

L'informatique propédeutique offre des unités d'enseignement de première année pour la plupart des voies d'études de la Faculté des Sciences. L'accent est mis sur la formation pratique, au moyen d'exercices et des travaux pratiques à réaliser sur machine.

2.2.1 Unités d'enseignement de l'informatique propédeutique

Chaque semestre, une unité d'enseignement est formée de deux heures de cours et deux heures d'exercices. À ce cours s'ajoute un travail pratique progressif appelé mini-projet.

Semestre 1 (automne)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
IN.0110	Logiciels programmables [pour branche propédeutique] (cours et exercices)	56	6
			6

Semestre 2 (printemps)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
IN.0210	Technologies multimédia [pour branche propédeutique] (cours et exercices)	56	6
			6

2.2.2 Contenu des unités d'enseignement

L'objectif du semestre d'automne est de se familiariser avec les logiciels spécialisés pour le besoin des scientifiques. La matière couvre notamment les logiciels de calcul scientifique tels que Mathematica ou Matlab. Quant au semestre de printemps, il fournit une introduction aux technologies multimédia, notamment en relation avec le Web.

2.2.3 Évaluation de l'informatique propédeutique

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe de l'informatique.

Les épreuves se déroulent durant deux sessions d'examen (printemps ou été, session de rattrapage en automne). Lors de la répétition d'une épreuve sanctionnée une première fois par une note inférieure à 4.0, celle-ci porte toujours sur la matière de l'UE telle qu'elle a été donnée la dernière fois.